

Réf.: DRH/DPH

Luxembourg, le 13 juillet 2026

A I D E - M E M O I R E
des conditions d'admission détaillées au poste d'
« automatique » (m/f)
régime du salarié, avec possibilité de fonctionnarisation

L'administration communale se propose de recruter pour les besoins du Service Canalisations, un **« automatique » (m/f)**, à plein temps, dans le régime du salarié, moyennant un contrat de travail à durée indéterminée, avec possibilité de fonctionnarisation dans le « groupe de traitement B1, sous-groupe technique ».

a) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- détenir un diplôme de fin d'études secondaires, un diplôme de fin d'études secondaires techniques, un diplôme de technicien, un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou un diplôme classé au moins au niveau 4 du cadre luxembourgeois des qualifications dans une des branches suivantes : électronicien en automatisation, opérateur de machines automatisées, contrôle industriel et régulation automatique, technicien en automatisation, technicien en électrotechnique ou similaire.

b) Atouts et connaissance techniques :

- disposer d'un BTS en production industrielle ;
- expérience de 5 ans dans un environnement industriel, de préférence dans le domaine des eaux usées ou eaux potables ;
- disposer des Certifications Siemens (TIA-PRO et/ou Simatic Manager) ;
- compétences dans les environnements STEP7 et programmes TIA, WinCC, FlowChief, Acron et E-Plan ;
- connaissances des systèmes bus et des techniques d'entraînement ;
- connaissances en asservissement et commandes de systèmes ;
- savoir lire et interpréter des schémas électriques et plans de procédés PID.

c) Tâches :

- développer, ajuster et optimiser les programmes d'automates industriels ;
- adapter et améliorer les systèmes de supervision en fonction des retours d'essais ;

- comprendre le fonctionnement des machines et procédés d'épuration des eaux usées ;
- rédaction du journal de bord, de rapports, de descriptifs de fonctionnement et de procédé ;
- participer aux phases de tests fonctionnels lors de mises en service de nouvelles installations ;
- contrôle et surveillance des installations à l'aide de schémas synoptiques et graphiques sur écrans ;
- identifier d'éventuels dysfonctionnements et trouver des solutions ;
- relayer les informations entre tous les intervenants (internes ou externes) ;
- collaborer étroitement avec les différentes équipes (électrique, mécanique, procédés) ;
- assurer la mise à l'arrêt ou la mise en service sécurisée des installations avant, pendant et après les travaux ;
- participation aux missions planifiées en dehors des heures de travail normales, y inclus la nuit, les week-ends et les jours fériés) ;
- participation au service d'astreinte ;
- gestion et mise à jour de l'outil de base de données ACRON ;
- effectuer périodiquement les mises à jour (WINCC, ACRON, AIP, Windows) ;
- maintenance des réseaux de communication industriels (Profibus, Profinet, ...).

d) Profil :

- méthodique, rigoureux et bon sens des priorités ;
- fort esprit d'équipe, mais autonome avec excellentes capacités de communication ;
- pluridisciplinarité ;
- disponibilité pour astreintes ;
- compétences d'analyse, bonne logique et souci du détail ;
- méthodique et bon sens des priorités ;
- curiosité et adaptabilité, esprit d'initiative et orienté vers les solutions ;
- esprit d'équipe et bon sens de la communication ;
- maîtrise des bases informatiques (messagerie, Excel, Word) ;
- être en possession d'un permis de conduire B.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification. De plus amples renseignements peuvent être demandés auprès de M. Raphael LOPES, chef de la station d'épuration, au numéro d'appel 4796-2149.

e) Pièces à joindre :

1. demande d'emploi : **veuillez indiquer la référence : 599-B1-Auto ;**
2. curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
3. acte de naissance ou acte de mariage ;
4. copie de la carte d'identité ou du passeport ;
5. copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale (matricule social) ;
6. copie du permis de conduire ;
7. extrait récent du casier judiciaire bulletin N°3 et 4 (guichet.lu) ;
8. copies des diplômes et certificats d'études ;
9. photo passeport récente ;
10. certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (guichet.lu) ;
11. **le cas échéant, une preuve de réussite de l'examen d'admissibilité dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique ;**

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes sont à envoyer **par voie électronique** en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu pour le **lundi, 3 août 2026** au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

f) Modalités de recrutement :

Le recrutement se fait par examen sur dossiers et titres, suivi d'une audition.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié, à raison de 40 heures par semaine, moyennant contrat de louage de service à durée indéterminée, avec une période d'essai de 6 mois.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin du travail, par application des dispositions de l'article L-326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

Si le/la candidat(e) veut poursuivre la voie de fonctionnarisation, il/elle devra passer dans un délai maximal de 24 mois après son entrée en service 1) l'épreuve d'aptitude générale et 2) l'examen d'admissibilité, prévus pour le secteur communal. Le calendrier prévisionnel des inscriptions et sessions d'examen de l'année 2026/2027 est publié sur le site Internet www.govjobs.public.lu. Les inscriptions se font exclusivement par voie électronique via le lien MyGuichet sur GovJobs.

Pour les candidat(e)s pouvant faire valoir une nomination définitive en qualité de fonctionnaire dans le secteur communal ou auprès de l'Etat, une mutation avec bonification d'ancienneté est possible.

g) Rémunération :

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « B1 » tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le groupe d'indemnité B1 comprend les grades 7 à 12. Au niveau général, les avancements aux grades 8, 9 et 10 se font après respectivement 4, 7 et 11 années de grade depuis le début de carrière. Le niveau supérieur comprend les grades 11 et 12 et les avancements à ces grades interviennent, après respectivement 19 et 25 années de grade depuis le début de carrière.

Le candidat est considéré comme étant en période d'initiation pendant les deux premières années de service où il/elle touche une indemnité de 194 points indiciaires, soit 4.863,05 € brut pendant la première année. Pendant la 2e année de service, il/elle bénéficie d'une indemnité de 203 points indiciaires, soit 5.088,65 € brut, au nombre-indice actuel de 992,24.

Le salarié qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 726,95 € brut.

Le salarié bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.